

Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05
Réunion de Bureau
du 2 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à 14h30, le bureau de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (TE05), légalement convoqué, s'est réuni à CHORGES, sous la présidence de M. Jean-Claude DOU, Président du Syndicat.

Etaient présents : DOU Jean Claude, GOURY Dominique, CHANFRAY Corinne, AMOURIQ René, MAGNE Jean Claude.

Etait présent en visioconférence : CLAEYMAN Jean Pierre.

Etaient excusés : TARDY Lionel, ARNAUD Jean Michel.

Assistés de : RAIZIN Stéphane, Directeur Général des Services ; MONARD Nicole, Directrice Administrative et Financière ; TAIX Marylin, Directrice des Services Techniques ; LECLERE Pierre-Jean, Responsable agence Centre ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud ; SENO Francine, Responsable service Etudes ; DENYS Eric, Responsable service finances ; PEYRON Magali, assistante de direction ; RICOU Audrey, secrétariat général.

Secrétaire de séance : M. GOURY Dominique

Le Président ouvre la séance, il remercie les élus de leur présence et demande à Nicole Monard de se présenter.

I. Affaires Générales

1.1 Approbation du compte rendu de la réunion de Bureau du 14 décembre 2022

Le Président demande aux élus s'ils ont des observations sur le projet de compte-rendu de la réunion de Bureau du 14 décembre 2022.

René Amouriq remarque qu'il y a une erreur dans le nom du collège territorial concernant la commune de Rosans. Il s'agit du collège territorial du Rosanais Buëch et non du Haut Buëch Veynois Dévoluy dans la priorité n°2 du programme travaux esthétique 2023 page 4.

- *Après la modification demandée, le compte rendu de la réunion de Bureau du 14 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité*

1.2 Adhésion 2023 au CAUE05

Le Président rappelle aux élus que le Syndicat est adhérent au CAUE05 au travers d'une convention qui lie les deux entités le temps de la construction du Bâtiment du siège social du syndicat à Chorges. Cette dernière est arrivée à son terme.

Le C.A.U.E. 05 est une association créée par la loi sur l'Architecture du 03 janvier 1977 dont l'objet est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement du département des Hautes Alpes. Le C.A.U.E. a

ainsi, parmi ses missions, le conseil aux collectivités locales en amont de tout projet d'aménagement, avec pour objectif de favoriser la réalisation de programme de qualité.

Le Président informe les élus qu'il est souhaitable de reconduire l'adhésion au CAUE pour un montant de 250 € et de reconventionner afin de pouvoir être accompagné dans certains projets.

Il demande aux élus s'ils ont des questions. – *Pas d'observation.*

Il met au vote le projet de délibération.

➤ **Délibération 2023-01B Adoptée à l'unanimité**

1.3 Adhésion à l'Association pour l'Avenir du Véhicule Electro-Mobile (AVEM)

Le Président informe les élus que l'AVEM est une association qui a pour but de promouvoir le véhicule électrique.

L'AVEM peut apporter de nombreux avantages et met des ressources à disposition de ses adhérents. Ainsi, l'association est intervenue dans le cadre d'une formation proposée aux élus et aux techniciens des collectivités sur les véhicules électriques l'année passée. Elle est également membre de la commission consultative des services publics locaux de TE05.

Stéphane Raizin précise que TE05 est souvent informé par l'AVEM de tout ce qui se projette au niveau des lois, que ce soit du côté des bornes de recharge ou du côté des modalités de paiement qui devraient être modifiées. A noter par exemple le travail de l'AVEM avec les constructeurs automobiles, l'utilisateur du véhicule électrique ne paiera plus sa charge avec une carte bancaire, ni avec sa carte d'abonné, c'est la voiture qui « paiera » directement via son câble de recharge. Cela veut dire qu'il va falloir prévoir de modifier toutes les bornes qui sont sur le territoire du Syndicat. L'AVEM, est également une association qui participe à la rédaction des lois concernant les véhicules électriques.

Le Président informe les élus qu'il est souhaitable de renouveler l'adhésion du syndicat à cette association. L'adhésion est toujours de 1 600 € pour l'année 2023.

Il demande aux élus s'ils ont des questions. – *Pas d'observation.*

Il met au vote le projet de délibération.

➤ **Délibération 2023-02B Adoptée à l'unanimité**

Jean Pierre Claezman demande à Stéphane Raizin s'il a la main mise sur l'entretien des bornes, car sur la commune d'Arvieux, il y a une borne qui ne fonctionne qu'à moitié depuis plusieurs mois. Il n'y a qu'un seul point de charge qui fonctionne.

Stéphane Raizin lui répond que depuis la Délégation de Service Public, il ne peut rien faire directement en exploitation. Il informe les élus que pour le délégataire si une borne fonctionne à moitié, elle fonctionne. Donc il n'est pas nécessaire de se déplacer. De plus, les bornes de recharge des Hautes-Alpes n'ayant pas le même nombre de charges que dans certains autres départements ne sont pas prioritaires.

Le Président informe les élus, que TE05 est en désaccord avec d'autres membres du réseau eborn par rapport au nouveau au schéma directeur à mettre en place. Ce sujet sera présenté dans le détail dans un Bureau ultérieur après débriefing en interne.

René Amouriq confirme que la proposition de TE05 n'est pas acceptée par la majorité des membres du réseau eborn.

1.4 Tarifs et règlement d'usage pour la location de la salle Volta située dans les locaux de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05

Le Président rappelle aux élus que la salle Volta est une salle d'une capacité de 74 personnes assises et 94 personnes debout. Cette salle est demandée pour des réunions. Il convient de mettre en place la location de cette dernière et de déterminer les termes du formulaire de demande et du règlement d'usage.

Il est proposé les conditions d'utilisation suivantes :

- Prix avec le ménage inclus pour les collectivités adhérentes ou groupement de collectivités adhérentes au syndicat : Gratuit
- Prix avec le ménage inclus pour les collectivités non adhérentes au syndicat, pour les associations, et entreprises :
 - Journée (8h) : 260 euros
 - Demi-journée (4h) : 180 euros
 - Forfait 2 heures : 100 euros

Après discussion, il a été décidé de ne pas louer la salle aux particuliers.

Il est décidé de laisser le règlement d'usage tel qu'il vient d'être discuté et de refaire un point en juillet.

Le Président demande aux élus s'ils ont des questions. – *Pas d'observation.*

Il met au vote le projet de délibération.

➤ **Délibération 2023-03B Adoptée à l'unanimité**

II. Ressources Humaines

2.1 Mise à jour du tableau des effectifs

Le Président informe les élus, qu'il devint nécessaire de créer des postes afin de permettre aux agents des services de TE05 de travailler correctement au vu des mises à dispositions des réseaux éclairage public et à la création d'un service hydrogène...

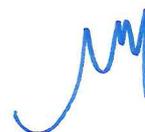
Nicole Monard précise que l'objectif est de créer trois postes supplémentaires pour développer des compétences en énergie thermique – éclairage public et hydrogène cela porte le nombre de poste à 40 dans le tableau des effectifs. Il est précisé que cela n'aura pas d'impact sur les prévisions budgétaires.

Le Président demande aux élus s'ils ont des questions. – *Pas d'observation.*

Il met au vote le projet de délibération.

➤ **Délibération 2023-04B Adoptée à l'unanimité**

III. Finances



3.1 Complément d'études pour le projet hydroélectrique sur la commune de La Motte en Champsaur – demande de financement

Le Président informe les élus qu'à la suite d'une première étude menée sur la commune de La Motte en Champsaur pour la création d'une centrale hydroélectrique sur le Torrent de Pra Peyron, les services du syndicat ont établi un Business plan. Ils ont besoin d'une étude complémentaire sur le coût de raccordement au réseau électrique existant et doivent faire la demande auprès d'Enedis d'une proposition de raccordement avant complétude.

Stéphane Raizin précise que le syndicat est sur la deuxième phase étude. La première a été remise au Maire de la commune de La Motte en Champsaur.

L'idée est d'augmenter la demande de financement, et de faire un avenant à la convention déjà signée avec le Maire de la commune, sachant que la partie autofinancement est partagée entre le syndicat et la commune à hauteur de 1500€ chacun.

A la fin de toutes ces études – *environ 1 an et demi* – le Maire décidera ou non de mener à terme ce projet.

Le Président demande aux élus s'ils ont des questions. – *Pas d'observation.*

Il met au vote le projet de délibération.

➤ **Délibération 2023-05B Adoptée à l'unanimité**

IV. Service public de l'électricité – Réseaux et Travaux

4.1 Programme des travaux esthétiques 2023 de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05

Marylin Taix informe les élus que le syndicat a eu les retours des délibérations communales confirmant les travaux approuvés lors du dernier Bureau.

Elle précise qu'il y a eu deux demandes - *à budget constant* – concernant les collèges du Champsaur Valgaudemar et du Rosanais Buëch. Les priorités 2 et 3 ont été inversées.

En effet, les 30 000 € approuvés pour la commune de Saint Bonnet en Champsaur « enfouissement basse tension avenue des Lagerons 1^{ère} tranche » basculent sur la commune du Glaizil « enfouissement basse tension hameau de Lesduiguières ».

Et les 68 400 € approuvés pour la commune de Rosans « enfouissement basse tension centre bourg » basculent sur la commune de l'Epine « enfouissement basse tension poste l'Epine ».

Bien entendu ces communes se sont entendues auparavant.

Stéphane Raizin souhaite alerter les élus sur la demande de la commune du Poët. En rapportant le courriel de Monsieur le Maire aux élus du bureau avec la demande d'inscrire un programme d'enfouissement des réseaux non inscrit au programme délibéré par les membres du collège.

Stéphane Raizin demande aux élus s'ils souhaitent faire le choix de répondre favorablement ou non à la commune.

Après discussion il est décidé de mettre ce point à l'ordre du jour d'une réunion exceptionnelle du collège territorial, afin que les communes concernées par ce territoire prennent une décision.

V. Questions Diverses

5.1 Négociation du renouvellement du contrat de concession

Le Président rappelle que la commission concession a été créée afin de l'accompagner dans les propositions à demander aux concessionnaires. Il précise que notre position surprend Enedis.

Deux commissions ont déjà eu lieu, cela le sécurise dans le positionnement à prendre face à Enedis. Il demande aux élus ce qu'ils en pensent.

Jean Claude Magne trouve que les assistants à maîtrise d'ouvrage aident bien le syndicat et l'accompagnent très bien.

Corinne Chanfray trouve que ces commissions sont très compliquées à suivre, elles sont très « pointues » et que les enjeux dépassent largement la portée des élus du syndicat.

Le Président confirme que les enjeux sont des enjeux très souvent nationaux.

René Amouriq pense qu'il faudrait être gagnant/gagnant avec le concessionnaire, et arriver à trouver une cohérence dans les échanges entre le syndicat et Enedis. Avec les sujets actuels sur l'énergie, il n'y a pas, pour René Amouriq, d'intérêt à partir en conflit et il est préférable de trouver un terrain d'entente. Sans dire que les torts viennent de l'un ou de l'autre.

Le Président conclut en précisant que le syndicat a intérêt à demander plus pour avoir un peu car de toute façon, et on ne sait pas quand, il faudra signer. Il ne faut pas montrer à Enedis que TE05 est faible.

5.2 Société d'Economie Mixte avec le Département des Hautes-Alpes

Le Président rappelle l'origine de l'idée de la SEM.

Il informe les élus que des discussions ont eu lieu entre le Département des Hautes Alpes et TE05. Les demandes de TE05 ont été entendues et une entente entre les deux entités a fini par aboutir.

La signature des statuts est envisagée pour le mois de juin.

5.3 Les borne pour recharge des vélos électriques.

Dominique Goury demande où en sont les bornes de recharges pour les vélos électriques ?

Stéphane Raizin l'informe qu'elles vont être démontées et remises correctement. Il y a eu un souci avec l'entreprise initialement choisie qui a déposé le bilan.

La mise en service de ces dernières est prévue pour être active dans l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h30.

Le Secrétaire de Séance,
Dominique GOURY

Le Président,
Jean-Claude DOU




Réunion de Bureau de TE05
Jeudi 2 février 2023

